

Détermination du principe de la collectivité

No d'affiliation : _____ Employeur / Médecin indépendant : _____

Raison sociale selon le registre du commerce (ci-après l'employeur)

Nom de la raison sociale _____

Adresse _____

Téléphone _____ Courriel _____

Nom et prénom de la personne responsable _____

Catégorie des cercles de personne

Conformément à l'article 1c de l'OPP2, L'appartenance à un collectif doit être déterminée sur la base de critères objectifs tels que, notamment, le nombre d'années de service, la fonction exercée, la situation hiérarchique, l'âge ou le niveau de salaire.

Par la présente, nous souhaitons créer des cercles de personne dans le contrat de prévoyance selon les critères suivantes :

| Cercle de personne | Catégorie | Critères objectifs | Nomenclature du plan |
|----------------------|-----------|--------------------|----------------------|
| Cercle de personne 1 | | | |
| Cercle de personne 2 | | | |
| Cercle de personne 3 | | | |

Date de modification : ____ / ____ / ____

Signature(s)

Ce document fait office d'avenant au contrat d'affiliation entre l'employeur et la Fondation AROMED

Lieu et date

Signature du représentant des salariés

Lieu et date

Signature du représentant de l'employeur

Lieu et date

Timbre et signature(s) de l'employeur/médecin indépendant

